

# La Vienne moyenne, de Condat à Saillat sur Vienne



L'île du Daumail sur la Vienne  
à Verneuil sur Vienne

Dans le département de la Haute-Vienne, la vallée de la Vienne est un axe majeur de développement économique et touristique, aussi bien pour les communes que pour les groupements de communes qui bordent cette belle rivière.

Sur tout ce territoire, l'essor industriel, les mutations du monde agricole et la disparition des activités traditionnelles ont entraîné une dégradation générale du milieu, et plus particulièrement de la qualité des eaux. De 1992 à 1997, d'importantes opérations d'assainissement et de réduction des flux polluants vers la Vienne ont été réalisées dans le cadre du plan d'action renforcé Val de Vienne. Ces actions ont permis d'éviter les situations critiques des années les plus sèches. Mais le travail à réaliser demeure important : il convenait de mettre en place une structure spécifique chargée d'organiser les interventions nécessaires.

# À

l'époque de sa création en 1989, le **Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Vienne** avait comme unique objet l'aménagement et la sécurité vis-à-vis de la pratique du canoë kayak. Mais vu les besoins importants, il a très vite étendu ses activités aux travaux de restauration du lit et des berges de la Vienne.

Après un nouvel élargissement de ses compétences et un territoire d'action plus grand, le syndicat se transforme courant 2003 en **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne**.

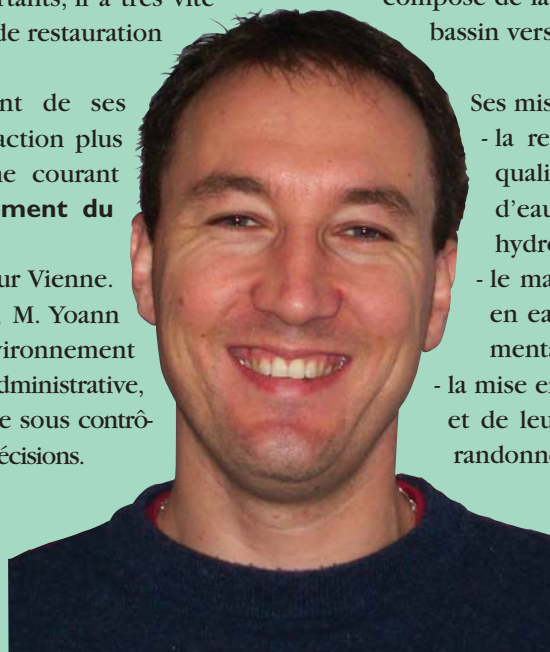
Le **S.A.B.V.M.** est basé à Aix sur Vienne. Il emploie une seule personne, M. Yoann BRIZARD, ingénieur Eau et Environnement qui gère le syndicat de manière administrative, comptable, juridique et technique sous contrôle du Comité Syndical qui vote les décisions.

Aujourd'hui, 18 communes y adhèrent, et une convention a été passée avec la communauté d'agglomération de Limoges Métropole pour la gestion de ses cours d'eau.

Le **S.A.B.V.M.** a donc en charge un linéaire de 400 km, composé de la Vienne et ses petits affluents, et du bassin versant de la Glane.

Ses missions sont :

- la restauration et la préservation de la qualité écologique et piscicole des cours d'eau principaux et de leurs réseaux hydrographiques ;
- le maintien de la qualité de la ressource en eau, utilisée en partie à des fins d'alimentation en eau potable ;
- la mise en valeur touristique des cours d'eau et de leurs milieux annexes : pêche, kayak, randonnée, ...



Yoann BRIZARD

Suite à la tempête du 27 décembre 1999, de nombreux arbres étaient tombés dans le lit et sur les berges de la Vienne. Conscient du danger encouru par les usagers en raison de la présence de ces embâcles dans la rivière, le syndicat a fait procéder à leur enlèvement entre janvier et juillet 2002. Après une longue mise en place administrative, les travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée dans ce domaine, et ce pour un montant d'environ 430 000 euros. Ce sont ainsi 48 km de la Vienne qui ont été nettoyés.

Continuant en ce sens, le syndicat a fait enlever les embâcles notamment sur la Glane, le Glanet et la Vergogne, soit 25 km sur le territoire de la commune d'Oradour sur Glane.

Les enjeux du bassin de la Vienne restent très importants vis-à-vis de sa ressource en eau. Une étude diagnostique de tous les cours d'eau des communes adhérentes a débuté à l'automne 2003. Prévue pour une durée de plus d'un an, cette étude devrait permettre de faire un bilan général de la gestion de l'eau sur la Vienne et son chevelu, ainsi que sur le bassin versant de la Glane. Elle définira les actions futures à mener pour rétablir un bon état écologique des cours d'eau. A titre d'exemple, elle ciblera les différents rejets polluants, les zones où il reste des embâcles à éliminer, les zones où des abreuvoirs à bovins devraient être aménagés, la présence d'espèces végétales et animales envahissantes, les potentialités de frayères avec la présence d'ouvrages infranchissables à aménager, etc ...

La prise de conscience collective qu'une gestion cohérente de l'eau ne peut être réalisée qu'à l'échelle du bassin versant a enfin été comprise par l'ensemble des acteurs. Les problématiques en matière de pollution et de gestion de l'eau ne doivent plus simplement être celles d'une commune ou d'un groupement de communes, mais aussi celles de leurs voisins. La mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a permis de mettre en exergue que la gestion de l'eau doit être aujourd'hui encore plus concertée et judicieusement coordonnée qu'hier. Ce travail ne peut être réalisé qu'avec le soutien et l'aide des autres structures intercommunales et/ou organismes publics ou privés, tels que la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le souhait du **S.A.B.V.M.** est donc d'orienter ses actions après concertation et communication avec toutes ces structures.



*Le barrage du Gué Giraud sur la Glane  
à Saint-Junien*

